

LES FINANCES

LES PRÉVISIONS DE CAISSE POUR LE PAIEMENT DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE EN 1975

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné la réévaluation évidente des ressources financières disponibles au gouvernement et à l'économie, le ministre pourrait-il dire à la Chambre à quel montant il a réévalué les prévisions de caisse du gouvernement pour le paiement des prestations d'assurance-chômage pour l'année financière 1975, compte tenu des obligations du gouvernement. Ce montant dépassera-t-il le chiffre de deux milliards de dollars atteint en 1972?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Je vais étudier la question, monsieur l'Orateur.

* * *

● (1440)

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE RENVOI DES RAPPORTS RELATIFS À L'ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE AU COMITÉ PERMANENT

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général sur un sujet grave. Auparavant et sans vouloir invoquer officiellement le Règlement, j'aimerais attirer l'attention des députés sur le fait que les rapports déposés aux termes de la loi sur les secrets officiels et de la loi sur la protection de la vie privée ont été distribués hier dans la tribune de la presse vers 2 heures et demie ou 3 heures de l'après-midi et que les députés n'en ont pas reçu d'exemplaires.

Des voix: Quelle honte!

M. Nowlan: Je ne veux pas tenir l'image du solliciteur général qui a besoin de toute l'aide possible; pourtant je ne pense pas qu'il convienne de laisser passer sans réagir cet affront fait au parlement. J'espère qu'à l'avenir les rapports déposés aux termes de la loi seront au moins remis aux députés en même temps qu'aux représentants de cette auguste institution qu'est la presse.

On l'a deviné, ma question concerne les rapports sur l'écoute électronique. Compte tenu du dernier paragraphe du rapport et comme il est difficile, le rapport l'admet, d'appliquer la loi, le ministre est-il décidé à renvoyer ces deux documents au comité de la justice et des questions juridiques afin que l'on étudie et apporte les modifications nécessaires à la bonne administration de la justice?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Je parlerai tout d'abord du rappel au Règlement. D'après la loi, il faut déposer les rapports à la Chambre des communes conformément aux règles qui la régissent. C'est ce qui a été fait dans un premier stade lundi, sans d'ailleurs que je sois au courant; une fois les formalités accomplies par le bureau du greffier du parlement, les rapports paraissent aux *Procès-verbaux*. Dès que j'en ai eu connaissance, j'ai informé tous ceux que j'estimais être les principaux critiques des partis de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Pour le parti conservateur, j'ai prévenu le député de Fundy-Royal; je lui ai dit que je mettrai des copies à sa disposition; pour le parti néo-démocrate, j'en ai

Questions orales

parlé aux représentants de New Westminster et de Broadbent.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Avant que ce non-rappel au Règlement, ne se complique davantage, j'aimerais dire que j'ai ajouté à la période des questions le temps pris par les orateurs des deux côtés; je proposerais d'en revenir à la réponse proprement dite.

M. Allmand: Je voulais dire le député de Broadview, pas de Broadbent. En réponse à la question du député, je dirais que l'on attend plusieurs autres rapports à ce sujet. L'écoute électronique pratiquée aux termes du code criminel relève habituellement des procureurs généraux des provinces qui sont responsables de l'application de ce code dans tout le pays. Je ne pense pas que cette question doive être renvoyée à un comité ou qu'il faille agir avant d'avoir reçu tous les rapports sur l'écoute électronique; ils doivent être déposés à la fin de l'année civile. En attendant, j'étudierai la proposition du député.

M. Nowlan: Je puis comprendre à présent pourquoi le solliciteur général est aux prises avec tant d'évasions, s'il ne sait même pas qui sont les spécialistes de la question au sein des partis de l'opposition. J'ai une question supplémentaire en deux parties à poser au ministre. Peut-il assurer à la Chambre qu'aucun des 339 mandats émis aux termes de la loi sur les secrets officiels ni des 249 émis aux termes de la loi sur la protection de la vie privée, ne concernait un député de la Chambre? Pour ce qui est des 339 mandats émis aux termes de la loi sur les secrets officiels, le ministre peut-il nous dire combien ont trait à des activités subversives étrangères et combien concernent des activités subversives intérieures?

M. Allmand: Aucun des mandats émis aux termes de la loi sur les secrets officiels—ce sont ceux que je dois autoriser en vertu de la loi—ne concernait un député de la Chambre. Ce sont les juges qui donnent l'autorisation d'émettre des mandats aux termes du Code criminel ou dans les cas de délits criminels et j'ignore s'il y en a eu qui visaient des membres du parlement. Pour autant que je sache cependant, il n'y en a pas eu. Mais dans un cas comme dans l'autre, je n'en serais pas informé. Dans la dernière partie de sa question, le député me demande des renseignements que la loi ne m'oblige pas à dévoiler. Je vais étudier la question pour voir si je peux le renseigner.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA QUESTION DES COTISATIONS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme le chômage croissant et les prestations plus élevées ont un effet sur les cotisations des travailleurs et des employeurs et comme le ministre, dans sa dernière déclaration, a proposé ce que nous appelons une taxe injustifiable, peut-il donner à la Chambre l'assurance que les cotisations employeur-employé ne seront pas haussées de nouveau cette année?